

*Monnaie—Loi*

Par conséquent, la Monnaie aura également le pouvoir d'emprunter jusqu'à 50 millions de dollars au secteur privé ou au Fonds du revenu consolidé, avec l'approbation du ministre des Finances. Cette somme est compatible avec les besoins récents de la Monnaie et avec ses besoins futurs, prévus dans son plan d'entreprise quinquennal approuvé.

La Monnaie sera également autorisée à demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire grâce à des affectations de crédits à l'avenir, si cela s'avère nécessaire. Nous lui donnons ainsi une plus grande marge de manoeuvre financière et opérationnelle sans être tenus de modifier la loi habilitante, mais tout en veillant à ce que l'exercice de ces pouvoirs reste assujéti à l'approbation du Parlement. Je le répète, monsieur le Président, ces pouvoirs seront toujours soumis à l'approbation du Parlement.

Le ministre propose de supprimer l'exigence selon laquelle tous les bénéfices de l'entreprise doivent être remis au Canada à la fin de chaque année financière, ce qui ne s'est jamais fait de toute façon. Au lieu de cela, les gains serviront à répondre aux besoins approuvés en matière d'investissement et, grâce à la structure du capital, les dividendes rapporteront certains bénéfices au Canada.

Le troisième groupe de modifications vise à améliorer les moyens de commercialisation de la Monnaie. Avec l'approbation du gouverneur en conseil, la Monnaie pourra réagir plus rapidement aux possibilités qu'offre le marché et aux besoins pressants d'émettre des pièces en métal précieux. En outre, nous voulons garantir que la Monnaie pourra emprunter ou louer des métaux précieux pour son inventaire, de sorte qu'elle continuera à encourager l'industrie minière canadienne.

La disposition actuelle de temporisation s'appliquant jusqu'à 1991 sur la production de la feuille d'érable en or du Canada, qui a obtenu beaucoup de succès, sera supprimée pour préserver la confiance des investisseurs du monde entier dans un produit dont la valeur se maintiendra pendant très longtemps. On va modifier également les exigences en matière de rapport relativement à la production des pièces en métal précieux. Les exigences actuelles remettent en question le caractère confidentiel des programmes de commercialisation et de production de la Monnaie dans un contexte mondial où la concurrence s'exerce de plus en plus.

Enfin, le ministre propose de porter de 7 à 11 le nombre des administrateurs de la monnaie et d'éliminer la discrimination favorisant les employés de la Fonction publique. Ces deux modifications permettront à un plus grand nombre d'experts de participer à la prise de décisions concernant l'orientation d'un organisme fortement guidé par les forces du marché. Les nominations au conseil d'administration continueront à être approuvées par le gouverneur en conseil.

Ces changements proposés sont le fruit d'un examen approfondi du milieu législatif dans lequel évolue la Monnaie et s'ils sont adoptés, ils constitueront la première révision importante à être apportée depuis 18 ans à la loi sur la frappe de la monnaie.

Je voudrais conclure en exprimant l'espoir que le projet de loi révisé permettra de créer un milieu législatif mieux adapté aux circonstances actuelles qui permettra à la monnaie de poursuivre ses activités avec succès. Ce succès sera davantageux

pour la Monnaie, pour ses nombreux clients et surtout pour ses actionnaires, qui sont bien entendu les Canadiens.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je suis ravi de participer à ce débat sur le projet de loi C-46, qui apporte certaines modifications aux lois régissant la Monnaie royale canadienne. Peu de Canadiens connaissent toutes les activités de la Monnaie royale canadienne. Il s'agit d'un organisme remarquable qui, à mon avis, devrait être mieux connu de la population.

Des gens extraordinaires travaillent pour la Monnaie. Cet organisme a certes à coeur les intérêts du pays et il y a lieu de le féliciter de l'excellent travail de promotion de sa production sur les marchés internationaux.

Pour faire suite à ce que le secrétaire parlementaire vient de dire, il est important de signaler que la production de pièces de monnaie du Centenaire, en 1967, a constitué un grand pas en avant. Cette initiative a prouvé à bien des gens que la Monnaie royale canadienne était dotée d'une solide structure commerciale. La tenue des Jeux olympiques au Canada, en 1976, a aussi donné lieu à d'autres initiatives intéressantes. Cette manifestation a été l'occasion de produire de nombreuses autres pièces de monnaie à l'intention du marché international. L'expérience a permis à la Monnaie royale canadienne non seulement de financer sa production ou de rentrer dans ses frais, mais aussi de faire un profit énorme. Fort du succès obtenu par la Monnaie olympique, après 1976, le gouvernement libéral de l'époque a mis en place un service de commercialisation qui a vraiment provoqué l'essor de la production de pièces de monnaie.

● (1610)

Grâce à cette mesure adoptée en 1976, les rentrées de la Monnaie royale canadienne se chiffrent maintenant à quelque 990 millions de dollars, comparativement à 50 millions au début des années 1970. L'explication de cette forte augmentation du chiffre d'affaires est que depuis 1976, les représentants de la Monnaie royale canadienne, avec l'aide d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement, ont su promouvoir leur professionnalisme et leurs compétences, tout en réussissant à commercialiser la pièce d'or canadienne, qui connaissait de sérieuses difficultés.

Entre 1979 et 1984, le Canada a exporté annuellement environ un million d'onces d'or sous forme de pièces de monnaie, ce qui a énormément aidé le marché de l'or au Canada. L'année dernière, 1,5 million d'onces d'or ont été transformées en pièces de monnaie au Canada, ce qui représente une croissance fantastique pour une société de la Couronne. On peut vraiment dire qu'elle a su monnayer sa compétence.

Je tiens à féliciter les gens de la Monnaie royale canadienne pour leur excellent travail et j'espère qu'ils continueront à manifester autant d'initiative que par le passé.

J'avoue que pendant des années, en tant que parlementaire, je n'ai guère prêté d'attention à la Monnaie royale canadienne, jusqu'à ce que j'y aille pour une séance d'information. La visite guidée de tout l'édifice a été une expérience fort intéressante. On m'a montré les divers types de pièces de monnaie fabriquées, y compris des pièces destinées à l'Inde, à l'Australie et au Japon.